

1 million de signatures contre le glyphosate

La Commission vient d'annoncer que plus d'un million de signatures ont été réunies pour s'opposer au glyphosate dont l'autorisation avait été renouvelée jusqu'à fin 2018 dans l'attente de l'avis de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). L'ECHA ayant clairement conclu que le glyphosate n'est pas cancérigène, la Commission s'orienterait (conditionnel) vers la prolongation de l'autorisation pour une nouvelle période de 10 ans.

Mais voici qu'utilisant leur droit d'initiative, 1 million de citoyens s'opposent au renouvellement, estimant que leur avis de citoyens l'emporte sur l'expertise scientifique de l'ECHA.

Un million de citoyens est un chiffre considérable. Considérable dans l'absolu, mais déjà beaucoup moins considérable rapporté aux 500 millions de citoyens européens.

Mais la question n'est pas là : qu'il y ait 10, 1.000, 100.000 ou 1 million de citoyens qui s'opposent au glyphosate, est-ce que ce nombre doit l'emporter sur l'avis scientifique de l'agence spécialisée de l'UE. Est-ce que la décision doit-être rationnelle ou émotionnelle ? Peut-on accorder à l'homme de la rue, un droit de primauté sur les instances officiellement chargées d'éclairer le législateur.

Glyphosate, OGM, néo-nicotinoïdes, perturbateurs endocriniens, ... à force de laisser l'opinion l'emporter sur la science on va régresser du XXIème siècle à l'époque de la lampe à huile

DG



Newsletter comitology.eu

GUIDING YOU THROUGH THE LABYRINTH
WITH THE LATEST NEWS

www.comitology.eu

#39, Juin 2017

PRODUITS CHIMIQUES

En Marche ou En Panne pour les critères sur les perturbateurs endocriniens?

Il s'est écoulé 12 mois depuis la présentation du projet de critères sur les produits chimiques perturbateurs endocriniens, et la Commission peine toujours à surmonter l'obstacle de la comitologie. Néanmoins, de nombreux signes laissent à penser que son annus horribilis pourrait toucher à sa fin.

À la suite de deux réunions express le mois dernier du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (ScoPAFF), la Commission a établi une limite très claire pour la mesure des critères sur les produits phytopharmaceutiques (PPP), excluant toute autre discussion technique ou modification du texte.

La Commission a réussi à convaincre près de la moitié des États membres, se

rapprochant du « but sacré » qu'est la majorité qualifiée, nécessaire à l'adoption lors de l'examen en comité. Mais de nombreux pays ont subordonné leur feu vert à d'autres engagements de la Commission en ce qui concerne des dérogations pour les substances où les risques pour l'homme sont négligeables.

Le dernier problème est la France qui, en raison des changements induits par l'élection présidentielle, s'est abstenue de prendre une position claire. Les français ont demandé le report d'un vote formel après les élections législatives des 11 et 18 juin.

Des rapports suggèrent que le comité PAFF votera finalement le 4 juillet.

NOUVEAUX WORKSHOPS DE PACT (EN ANGLAIS) :

Comprendre les bases de la législation secondaire de l'UE
par Daniel Guéguen et Vicky Marissen

Améliorer vos connaissances des actes délégués et des actes d'exécution dans un cadre opérationnel et interactif!

Trois dates disponibles : 7 juillet, 15 septembre ou 10 octobre

Pour plus d'informations et inscription, [cliquer ici](#)

Support éditorial :
PACT European Affairs
www.pacteurope.eu

PACT
EUROPEAN AFFAIRS

La rédaction de la newsletter:

Vicky Marissen, Rédactrice en chef, vm@comitology.eu
Steven Corcoran, Rédacteur adjoint, sc@comitology.eu

AGRICULTURE

Pas de veto pour la mesure sur le verdissement de la PAC

L'acte délégué sur le verdissement tant débattu, proposé dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), a évité de justesse un veto au Parlement européen (PE).

Élément essentiel de la stratégie de simplification de la PAC du commissaire Phil Hogan, la mesure a groupé une variété de réformes, dont seulement une a provoqué une opposition des députés européens : une proposition visant à interdire l'utilisation des pesticides dans les surfaces d'intérêt écologique.

Considérant cela comme une menace pour la production européenne de protéines, la majorité de la commission de l'agriculture et du développement rural du PE (AGRI) a adopté le 30 mai une résolution afin de bloquer l'acte délégué (30 en faveur, 11 contre).

La plénière n'a cependant pas pu rendre le veto officiel. Le 14 juin à Strasbourg, 363 députés ont affirmé leur soutien pour la résolution, mais il manquait 13 voix afin d'obtenir la majorité absolue requise par les traités. En conséquence, la mesure peut maintenant entrer en vigueur.

Malgré son échec, l'objection d'AGRI a permis de clarifier la pratique controversée de la Commission en matière d'«approche en paquet» (« bundling »), par laquelle de multiples habilitations pour les actes délégués sont traitées dans un seul texte juridique.

Cette méthode n'est guère appréciée par le PE et le Conseil, car ils considèrent que cela porte atteinte à leur droit de regard, les obligeant à accepter ou à rejeter un acte entier alors même qu'ils considèrent problématique qu'un seul aspect de celui-ci.

LISBONISATION

Le Conseil retire le règlement REACH de l'Omnibus

Avant de confier les commandes à l'Estonie, la présidence maltaise du Conseil a approuvé un rapport sur l'état d'avancement de l'alignement de la législation secondaire (Lisbonisation).

Il semblerait que les États membres ont fait de grands progrès sur cette proposition qui vise à aligner la législation communautaire pré-2009 de la Procédure de Réglementation avec Contrôle (PRAC) au système d'actes délégués et d'exécution prévu par le Traité de Lisbonne.

La grande nouvelle est que le règlement REACH de 2006 a été supprimé de la liste, pour être traité ultérieurement à travers une proposition législative individuelle. C'est sans surprise que les gouvernements européens hésitent à renoncer à leurs pouvoirs de comitologie sur la réglementation des produits chimiques.

PROCÉDURES DE COMITOLOGIE

La commission AFCO débat des modifications apportées à la proposition de réforme de la comitologie

Doit-on soumettre les actes d'exécution touchant à la santé à un seuil de vote plus élevé au sein du Comité d'appel ?

C'est ce que pense le député vert européen Pascal Durand. Rapporteur pour avis de la commission des affaires constitutionnelles du PE (AFCO), M. Durand a supprimé la plupart des éléments du projet de la Commission, tout en proposant que les autorisations de produits soient considérées comme refusées à moins qu'une majorité qualifiée d'États membres soit favorable.

Son idée a été accueillie avec scepticisme par certains collègues d'AFCO – et sans doute par de nombreuses parties intéressées qui considèrent une telle exigence trop élevée. La commission des affaires constitutionnelles, responsable du dossier au nom du PE, n'a pas encore commencé à travailler sur la proposition de réforme.

EN BREF :

- 26 mai : La Commission retire l'acte délégué sur les réseaux de transport avant le Conseil en raison du veto.
- 1^{er} juin : L'ONG Transport & Environnement publie une critique de la proposition de réforme de la comitologie
- 9 juin : Projet de mesure sur la réduction de l'acrylamide dans les aliments soumis à une consultation publique de 4 semaines, discuté par le Comité permanent le 19 juin.
- 15 juin : ECHA envoie une opinion sur la classification du glyphosate à la Commission pour décision.

DANS LA NEWSLETTER PREMIUM DE CE MOIS :

- Réforme de la comitologie : examen approfondie de la commission AFCO
- Lisbonisation : rapport sur l'état d'avancement des travaux du Conseil
- Perturbateurs endocriniens : panorama détaillé de la situation
- Actualités sur le verdissement de la PAC, les réseaux de transport, l'acrylamide et bien plus encore !

Inscrivez-vous à la Newsletter Premium ici
ou contactez: info@comitology.eu